

Programme de bourses de fin de cheminement 2025 - Concours 1

Objectif :

Soutenir les membres étudiants en fin de cheminement qui n'ont plus de financement et que le membre chercheur ou chercheuse dirigeant les travaux n'est pas en mesure de soutenir financièrement, et ce, afin de permettre la complétion du processus de rédaction du mémoire de maîtrise ou de la thèse de doctorat.

Informations :

1. Les bourses offertes peuvent atteindre un maximum de 4000\$ à la maîtrise et de 5000\$ au doctorat;
2. Le montant octroyé est non-renouvelable.

Éligibilité :

1. Être inscrit.e au registre du Cirris depuis le début du programme d'étude, et être dirigé.e par un membre chercheur régulier du Cirris. Les personnes étudiantes dirigées par un membre chercheur associé sont également admissibles si la co-direction est assurée par un membre chercheur régulier du Cirris.
2. Être inscrit.e à temps complet à un programme d'études supérieures et avoir réalisé son projet de recherche au Cirris.
3. Avoir consacré au moins 75% de son temps aux activités de recherche et de formation à chaque session (i.e. autres activités professionnelles limitées à un maximum de 25% - ce critère ne concerne pas les interruptions pour des raisons telles qu'un congé parental ou maladie).
4. Prévoir faire son dépôt initial de mémoire de maîtrise ou de thèse de doctorat dans les 6 mois suivant le dépôt de cette demande.
5. Démontrer avoir fait, sans succès, les efforts requis pour obtenir les ressources financières pour supporter la personne étudiante. Le membre chercheur ou chercheuse doit être en mesure de démontrer qu'il n'a pas de subvention de recherche active permettant d'accorder de soutien financier pour la fin du programme d'études. **Toute demande provenant d'un membre chercheur ou chercheuse ayant la capacité financière d'offrir une bourse sera refusée.** La personne étudiante doit fournir les preuves des bourses obtenues et celles de bourses non obtenues pour lesquelles une demande a été soumise.
6. Démontrer que les efforts nécessaires ont été fournis afin de terminer le programme d'études dans les délais initialement prévus, et, s'il y a lieu, expliquer les circonstances ayant mené à la prolongation du programme d'étude.

Exigences :

1. Pour fins d'examen du dossier par le Conseil de recherche, **la directrice ou le directeur de recherche** doit soumettre une version électronique **en un seul fichier PDF** comprenant les documents suivants :
 - a) Le **formulaire** dûment complété;
 - b) Le **curriculum vitae** complet et à jour de la personne étudiante (préférentiellement un CV commun);
 - c) Les **preuves de bourses** (demandées et obtenues ou pas obtenues);
 - d) Un **échancier** pour la fin du programme d'étude;
 - e) Une **lettre** adressant les points 4-5 de la section « *Éligibilité* ».
2. Suite à l'approbation préliminaire d'une candidature par le Conseil de recherche, une rencontre avec la direction du Cirris pourrait être demandée.
3. Avant d'octroyer cette bourse de fin de cheminement, une vérification de la disponibilité des fonds de recherche du directeur ou de la directrice sera effectuée.

Pour soumettre une demande :

Les demandes doivent être expédiées par courriel à cirris.administration.ciussscn@ssss.gouv.qc.ca en un seul document PDF au plus tard le **5 mai 2025 à 9h00**. Un accusé de réception vous sera retourné.

L'amélioration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion au sein de la société sont au cœur de la mission du Cirris. Notre centre croit fermement que la diversité est une source de richesse qui stimule la créativité et l'innovation. Par conséquent, le Cirris encourage vivement les personnes provenant de groupes sous-représentés en recherche à déposer leur candidature, notamment les personnes en situation de handicap.